

221C3158
FR0010208488-FS0916

18 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ENGIE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 novembre 2021, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 novembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société ENGIE et détenir 122 336 505 actions ENGIE² représentant 126 155 246 droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,00% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ENGIE sur le marché,

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège notamment les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Dont 10 977 397 ADR ENGIE représentant autant d'actions ENGIE. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 240 138 actions ENGIE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 2 435 285 011 actions représentant 3 151 301 220 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.